



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 78175

## Texte de la question

M. Frédéric Reiss souhaite interpeller M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions de versement d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé. Dans le cadre de la réforme de notre système de santé, le Gouvernement encourage les salariés à cotiser afin d'obtenir une couverture complémentaire, ce dont le parlementaire se félicite. Il semble cependant que seules certaines catégories d'actifs bénéficient actuellement d'une déduction fiscale. À l'inverse, les salariés sans contrat collectif obligatoire, les étudiants ainsi que les retraités qui souhaiteraient s'engager dans une démarche volontaire n'y sont pas encouragés alors que ce sont justement des catégories de population où l'adhésion à une complémentaire est plus rare. Dans ces circonstances, il souhaite savoir si une généralisation du crédit d'impôt à l'acquisition d'une complémentaire santé est envisageable et si elle fait l'objet d'une étude par le Gouvernement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Reiss](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78175

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 novembre 2005, page 10471

**Question retirée le :** 20 décembre 2005 (Retrait pour cause de question identique)